

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| I. Introduction | 3 |
| Méthodologie et Acteurs impliqués | 3 |
| <i>Présentation du contexte nationale et international ayant conduit à l'élaboration et à la mise en place d'une plate-forme d'action nationale</i> | 3 |
| Contexte International | 3 |
| Contexte National | 4 |
| <i>Mesures institutionnelles et politiques adoptées dans le pays après la conférence de Beijing</i> | 5 |
| | |
| II. Evaluation des activités réalisées en fonction des objectifs définis dans le Plan d'action national ... | 7 |
| A. La charge persistante et croissance de la pauvreté, touchant la femme..... | 8 |
| D. <i>Violence contre la femmes et droits de l'homme</i> | 13 |
| E. Inégalité d'accès et participation à la définition de structures et politiques et à la prise de décision. | 14 |
| F. Insuffisance de mécanismes pour la promotion du développement de la femme | 15 |
| G. La Femme et les Médias..... | 16 |
| H. La Femme et l'Environnement..... | 17 |
| | |
| I. Problèmes des Jeunes adolescents et des enfants de sexe féminin | 18 |
| | |
| Conclusions | 19 |
| | |
| Bibliographie | 20 |
| | |
| ANNEXE 1 : Indicateurs démographiques et sociaux | 21 |

I. Introduction

.....

Lors de la tenue à Beijing-Chine de la 4ème Conférence Mondiale sur la Femme en septembre 1995, les pays participants ont pris l'engagement d'élaborer une Plate-forme d'action nationale.

Au niveau de la République Démocratique de SaoTomé et Principe, une Commission Multisectorielle Nationale a été créée en la matière, par arrêté ministériel du Ministre Adjoint au Premier Ministre, dont font partie des organismes de l'Etat et des ONGs nationales

La proposition soumise a été adoptée au « Forum da Mulher Santomense » (tenu du 22 au 23 de février 1996) consacré au thème « Femmes unies pour le Développement », ayant participé des hommes et des femmes représentant tous les districts et couches sociales du pays.

Ce rapport a pour but de faire le point de la situation de l'engagement pris au cours des conférences de Dakar et Beijing.

Méthodologie et Acteurs impliqués

Le rapport a été élaboré par une commission constituée par des hauts fonctionnaires de l'institution chargée de la femme, représentants des ONGs nationales et des entités impliquées dans la problématique de la population et genre.

Pour l'élaboration du présent rapport, plusieurs sources d'informations ont été consultées, notamment le Document de la Plate-forme d'Action Nationale pour la mise en œuvre de l'orientation issue de la conférence de Beijing, des différents rapports et documents d'analyse disponibles, des statistiques, des réunions et consultations avec des responsables des différents secteurs et projets impliqués directement ou indirectement dans des actions ayant trait à la promotion et à la participation de la femme et des ONGs nationales et internationales.

Présentation du contexte nationale et international ayant conduit à l'élaboration et à la mise en place d'une plate-forme d'action national

Contexte International

Parmi les facteurs ayant influencé, tant au niveau international qu'au niveau régional, l'élaboration de cette plate-forme, il faudrait souligner :

- Sommet mondial sur l'enfant, New York, 1990
- Conférence Mondial sur l'Education pour tous, Jontiem, 1990
- Conférence Mondiale sur la Nutrition. Rome, 1992

- Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Rio de Janeiro, 1992

- Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme, Vienne 1993

- Conférence Mondiale sur la Population et le Développement, Caire, 1994

- V Conférence Africain de la Femme, Dakar 1994

Contexte National

Les autorités nationales n'ont pas encore reconnu la nécessité à ce que les femmes assurent une contribution effective dans tous les secteurs socio-économiques du pays.

La Constitution Politique du pays stipule que la femme est égale à l'homme en droits et devoirs et que l'Etat lui assure la pleine participation dans la vie politique, économique, sociale et culturelle. Cette protection figure dans la Loi de la Famille, de la Sécurité Sociale et du Travail.

Les femmes contribuent de plus en plus active au développement économique du pays, intervenant dans quasi tous les secteurs de la vie nationale, notamment dans l'agriculture, élevage, commerce, artisanat et dans le secteur informel.

Nonobstant ce qui est dit plus haut, la société saotoméenne enregistre encore des inégalités majeures basées dans le genre ainsi que des stéréotypes sexuels attribuant une supériorité à l'homme.

Selon les résultats du recensement de la population de 1991, 33% des femmes sont des chefs de famille, représentant 85% total des familles sans revenu.

Le taux de fécondité constitue un obstacle sérieux à l'amélioration de la participation des femmes au développement socio-économique du pays. Selon des données du recensement de 1991, l'indice synthétique de fécondité était de 5.9 enfants par femme.

Dans le milieu rural les femmes sont débordées en se chargeant des différentes activités extra-professionnelles, telles qu'élever des enfants, s'occuper des ménages à la maison, s'occuper des animaux, ...

Il y a, d'après le recensement de 1991, une grande différence entre la distribution par sexe des groupes professionnels ; parmi la population employée, seulement 14% des

femmes occupent des postes exécutifs, législatifs et supérieurs. Pour ce qui concerne les postes intellectuels et scientifiques, seulement 42% sont des femmes. Elles sont également représentées dans les postes de pouvoir et de décisions.

Selon le recensement agricole de 1990, 50% de la main-d'œuvre dans les entreprises agricoles est féminine.

Les différences entre les types d'activités développées par des hommes et des femmes ont un impact direct sur les niveaux de revenu. D'ailleurs c'est dans les secteurs qui payent mal où le nombre des femmes est élevé, et dans la plupart, leurs catégories sont celles les plus moins rémunérées. Elles sont celles qui possèdent moins de formation et de ressources et celles qui ont moins d'accès à l'emploi, d'où «la féminisation de la pauvreté à Sao Tomé et Príncipe».

D'autre part, malgré le fait qu'on ne dispose pas des données statistiques sur la violence contre la femme, il est reconnu qu'il y a plusieurs cas de siège sexuel, violations et d'autres violences physiques et psychologiques. Toutefois, aussi bien la communauté que les autorités les assistant d'une manière passive.

Nonobstant l'existence des lois favorisant des situations d'égalité, sa faible diffusion et méconnaissance par des femmes proprement dites, font de sorte que l'impact de la législation existence ne soit pas évident.

La situation difficile socio-économique du pays, alliée au contexte socio-culturel de la famille saotoméenne et à l'influence des autres facteurs, tels que

- l'analphabétisme et le bas niveau culturel et éducationnel ;
- le manque de formation et faible qualification technique et professionnelle
- le manque d'incitations, d'auto-confiance pour assumer des postes politiques et de décision ;

contribuent au non changement de la condition et de la situation de la femme saotoméenne.

Mesures institutionnelles et politiques adoptées dans le pays après la conférence de Beijing

La période suivant la IVème Conférence Mondiale sur la Femme, Lutte pour l'Egalité, Développement et Paix, tenue à Beijing-Chine, du 4 au 15 septembre 1995, a été marquée dans le pays par des grands événements.

La grande instabilité politique, les successifs processus électoraux, les changements systématiques du Gouvernement, suite aux actes électoraux, n'ont pas permis un suivi souhaitable aux décisions importantes et aux recommandations prises dans le cadre de ladite conférence.

Malgré cela, certaines activités de suivi ont été effectuées, telles que la tenue du Forum de la Femme Saotoméenne, en février 1996, à l'issue duquel un important document a été présenté, soit la Plate-forme d'action.

D'autre part, il faut reconnaître qu'il y a eu un nouveau dynamisme, suite aux événements internationaux en faveur de la femme, déjà mentionné, ainsi que des nouvelles expectatives, permettant de rêver avec des meilleurs jours.

Malgré le fait qu'il n'y a pas eu des grandes réalisations, de manière cohérente, quelques actions spontanées, occasionnelles ou institutionnelles ont justifié ces expectatives et ont permis la détermination à poursuivre et à exiger aux institutions, aux dirigeants et aux partenaires une meilleure attention à la problématique de la femme et du genre, ainsi qu'à croire à la capacité et à la détermination des femmes saotoméennes.

Le Programme du Gouvernement reflète quelques influences qui ont pu contribuer à ce que la problématique de la femme soit plus visible et à ce que des mesures concrètes puissent être prises en compte.

Ce programme, en cours d'exécution, reconnaît que « ... Les manifestations de pauvreté sont visibles, particulièrement chez les femmes, dû au fait que la plupart d'entre elles soient des chefs de famille, raison pour laquelle, elles doivent prendre en charge la subsistance et l'éducation des enfants et la subsistance des personnes âgées sous sa responsabilité.

Ce programme du Gouvernement reconnaît également que le développement du pays doit compter avec une participation active et consciente des femmes, raison pour laquelle il est envisagé de veiller à ce que « ... dans toutes les politiques de développement les besoins et les droits des femmes et de la famille soient pris dûment en compte.

Parmi les mesures prévues dans ce programme par le Gouvernement, dans le cadre de la **FAMILLE ET LA PROMOTION DE LA FEMME**, il est à souligner :

- a) Promouvoir des initiatives visant à minimiser les effets négatifs des mesures du Programme d'Ajustement Structurel et à créer des conditions garantissant le bien-être de la famille et l'amélioration de la situation de la femme et de l'enfant, sachant qu'ils s'agissent du groupe social plus vulnérable.
- b) Procéder à la révision de la loi de la famille en vigueur de façon à garantir l'amélioration du statut juridique et une meilleure protection de la mère et de l'enfant.
- c) Appuyer des initiatives visant la promotion de la femme saotoméenne notamment dans le domaine d'accès à la terre, au crédit et à la création des micro, petits et moyens entreprises.

- d) Promouvoir l'éducation, la formation technique et professionnelle et l'information des femmes, versées particulièrement sur la problématique de l'alphabétisation.
- e) Promouvoir la participation plus équilibrée entre les femmes et les hommes aux postes de décision politique, économique, sociale et culturelle.
- f) Combattre à tous les actes de violence au sein de la famille, notamment celle contre les femmes et les mineurs.
- g) Permettre aux femmes l'accès aux connaissances et soins en matière de santé reproductive.

Dans le cadre institutionnel, et dans le but de suivre la mise en place des politiques et actions prévues dans le Programme du Gouvernement, il a été créée la Direction Générale de la Femme et la Famille, attachée au Cabinet du Premier Ministre.

Suite à la conférence de Beijing, une commission a été créée avec l'objectif principal d'élaborer la proposition de la plateforme d'action nationale pour la mise en œuvre des orientations issues de la conférence, afin d'être soumis à l'appréciation du Gouvernement.

En effet, et tel que mentionné plus haut, cette plate-forme a été approuvée en 1996 lors du Forum de la Femme Saotoméenne, réalisé en la matière.

Le contenu essentiel de cette plate-forme retombe d'une part sur la situation de la femme saotoméenne et d'autre part sur un programme d'action visant créer des conditions pour la participation effective de la femme dans la société, mettant l'accent sur son rôle dans le processus de développement.

Nonobstant sa crédibilité et valeur reconnues, celle-ci n'est encore démarré, malgré le fait d'avoir être formellement approuvé par le Gouvernement et publié à travers l'Arrêt du Premier Ministre N° 1/98 du 5 novembre 1998.

Donc, l'appréciation ou l'évaluation ci-après ne pourra être considérée qu'un bilan des activités, des événements et des diligences menés en général, n'étant donc pas intégrée dans un programme cohérent ni convenu dans un cadre institutionnel préalablement défini ou spécifié. Il faudrait toutefois tenir en com

II. Evaluation des activités réalisées en fonction des objectifs définis dans le Plan d'action national

La plate-forme d'action s'est basée sur une structure composée d'un ensemble de douze domaines considérés critiques, devant être pris en compte dans la période allant de 1996 à l'Année 2002, notamment :

- femme et pauvreté
- éducation et formation
- santé et services afférents
- violence contre la femmes
- effets des conflits dans la vie familiale
- inégalité dans les structures économiques et politiques
- inégalité de la femme et de l'homme dans les centres de pouvoir et de décision
- insuffisance des mécanismes à tous les niveaux pour la promotion du progrès de la femmes
- droits humains de la femme
- femme et les médias
- femme et l'environnement
- problèmes des adolescents et des enfants de sexe féminin.

Parmi les objectifs escomptés, il faut souligner :

A. La charge persistante et croissance de la pauvreté, touchant la femme

15 recommandations ont été adoptées pour répondre à 4 objectifs proposés, tels que :

1. Revoir, adopter et mettre en place des politiques et stratégies visant répondre aux besoins et aux efforts de la femmes contre la pauvreté
2. Revoir la législation et les procédures administratives visant reconnaître les droits de la femme sur l'accès aux ressources économiques
3. Accès aux crédits
4. Recherche visant renforcer les connaissances sur la situation de la pauvreté de la femme

Au cours des dernières années, malgré quelques démarches entreprises dans la mise en œuvre des politiques plus justes, ces efforts ont été déployés d'une manière globale, et généralement, sans spécifier des mesures consacrées exclusivement à la situation de la femme.

Il n'ont pas eu ni des changements significatifs sur les législations en vigueur, ni des législations spécifiques sur la problématique de la femme ou de la famille. Les pratiques administratives demeurent les mêmes, malgré les déclarations des dirigeants politiques et des membres de gouvernement.

Dans le cadre du processus de la distribution des terres, un nombre considérable des femmes chefs de famille ont bénéficié de parcelles de terres, mais ne disposent pas de moyens pour l'appui et le développement de leurs plantations. Malgré des promesses faites dans le cadre de la privatisation agricole et des déclarations des dirigeants, il n'ont pas eu des ressources qui ont mises à la disposition en la matière.

Parmi le total de bénéficiaires de terres, seulement 31%, soit 1.571 des femmes ont eu droit de titre de parcelles, tandis que des individus de sexe masculin, représentaient 69%, soit 3.446.

Une des formes de participation des femmes est la création, de plus en plus, de plusieurs associations de producteurs et des communautés proliférant dans le milieu rural.

En effet, le rapport de suivi des activités et réalisations (SAR) des composantes du Programme National de l'Agriculture Familiale (PNAPAF) pour le 2ème trimestre 1998, révèle que sur un ensemble de 2700 associés dans les différentes associations suivies par le programme, 37% sont de sexe féminin. Ces chiffres sont d'autant plus évidents que l'on sache que dans le début du processus de réformes dans le secteur agricole saotoméen, la participation des femmes aux activités associatives était marginalisée.

Aucun mécanismes n'ont été créés permettant à la femme saotoméenne l'accès aux crédits, malgré le besoin qu'elles ont en la matière.

Dû à cette pratique, plusieurs terres sont en danger d'être abandonnées par manque d'incitations et d'appuis concrets.

Pendant les dernières années, dans le cadre du projet de lutte contre la pauvreté, quelques initiatives et actions ont été réalisées dans le but d'appuyer les initiatives communautaires et individuelles, telles que le système de crédits décentralisé. L'adhésion à ce système commence à avoir certain impact dans les communautés rurales et les femmes commencent à participer, malgré de façon encore réduite. Parmi les membres des caisses décentralisées de crédits, 29% sont de sexe féminin.

Dans le cadre du projet de lutte contre la pauvreté, couvrant 5 communautés de l'entreprise agricole Agua Izé, quelques études ont été menées dans le but de connaître, avec quelques détails, la situation des femmes et en spécial les femmes chefs de famille en situation de pauvreté.

De manière en général, ces études visaient approfondir les connaissances sur les conditions de l'habitat, le niveau d'accès aux services sociaux et d'autres indispensables pour la survie, le niveau d'accès aux soins de santé, les conditions des infrastructures et communication.

En outre, le PNUD et autres partenaires multilatéraux et bilatéraux ont appuyé des actions concrètes, visant la femme en tant que la population bénéficiaire.

Certains de ces projets visent directement les femmes, à souligner des actions en cours par des ONGs nationales et étrangères œuvrant dans le territoire saotomeéen.

Il est à souligner les autres projets suivants :

1. Projet d'appui aux micro-entrepreneurs dans le milieu urbain financé par le PNUD et exécutée par l'ONG nationale Mutendê ;
2. Projet d'appui à la création des caisses de crédits décentralisés financé par la Mission française et exécuté par le CIDR ;
3. Projet d'appui aux micro-entrepreneurs dans le milieu rural financé par le PNUAP et exécuté par la Mutendê.

Il est à inclure également l'assistance aux organisations coopératives ou associatives qui font la transformation des produits locaux. Ces associations ont obtenu d'aides notamment en matière des technologies appropriées pour faciliter le processus de transformation et pour réduire des efforts.

Dans ce cadre, il faut signaler les associations qui sont assistées par les ONGs étrangères œuvrant dans le pays, couvrant les domaines suivants :

- Transformation de fruits et tubercules aboutissant à la commercialisation des produits dérivés de la manioc, des confitures, ... ;
- Transformation et commercialisation des jus de fruits, de la farine de manioc et du poisson ;

D'autres programmes existants vont dans le même sens, mais il faut convenir que leurs apports et initiatives sont encore faibles au vu des besoins.

A part ce qui a été susmentionné, rien n'a été fait dans le cadre des objectifs escomptés dans la Plate-forme, des intentions étant quand même manifestées.

B. Inégalité d'accès à l'éducation et à la formation;

Sur cette problématique, 3 objectifs suivants ont été établis :

1. Révision du système éducatif pour pouvoir adopter des programmes d'enseignement qui ne soit pas sexiste ;
2. Elimination de l'analphabétisme chez les femmes et jeunes jusqu'à l'An 2000 sur la base d'un programme lié à la vie réelle ;
3. Introduction des contenus d'éducation morale et civique dans les curriculum scolaires et dans les actions de formation non formelle.

Pour atteindre ces objectifs, il a été proposé un total de 15 recommandations pour couvrir l'ensemble d'actions nécessaires à contrarier la tendance discriminatoires dans la problématique d'accès à l'éducation et à la formation au niveaux plus élevés.

Certains efforts sont en train d'être déployés visant l'amélioration de l'accès à l'école par des enfants et jeunes des communautés rurales, mais, dû à la faible capacité des investissements dans ce domaine, liée au manque d'une définition correcte des priorités, cela ne permet pas d'atteindre les objectifs escomptés.

Certains changements sont enregistrés pour ce qui concerne l'aptitude des enseignants par rapport à la problématique de la discrimination visant adopter des postures plus équitables et moins sexistes.

Des études sont en cours, avec l'appui de l'UNICEF dans le but de mieux connaître la situation de l'éducation des jeunes filles et des garçons.

Toujours dans le cadre de l'éducation, il faut noter que le niveau d'inégalité demeure élevé. Le rapport sur le suivi des agrégats agricoles élaboré en juillet 1999 par la cellule de suivi et évaluation du PNAPAF montre que parmi l'ensemble des chefs d'exploitation ayant affirmé ne savoir pas lire, 61% étaient de sexe féminin, contre 39% de sexe masculin.

Le rapport illustre aussi que les femmes analphabètes représentent 40% du total des chefs d'exploitation de sexe féminin tandis que pour ceux du sexe masculin, le pourcentage est de 14%.

Certaines mesures proposées dans le cadre du Plan d'action sont en train d'être exécutées, dont la promotion à la création de centres professionnels basés dans des principes non sexistes et l'introduction de technologies appropriées dans les communautés rurales. Tout cela dans le but de faciliter la vie des communautés en général et des femmes en particulier.

Le pourcentage de femmes alphabétisées est de 68%, ce que signifie une croissance nette par rapport à la décennie antérieure. Ce fait est dû fondamentalement à l'égalité d'opportunités offertes aux jeunes indépendamment de leur sexe et niveau de formation.

D'autre part, il y a eu plus de possibilités et des résultats réels de formation technique supérieure, moyen ou professionnelle de la femme dans les années qui ont suivi à l'indépendance jusqu'à ces jours.

En effet, 40% des postes dans la fonction publique saotoméenne sont pourvus actuellement par des femmes, tout en soulignant notamment les secteurs de la santé et de l'éducation.

Nonobstant ces résultats encourageants, la femme saotoméenne éprouve toujours certaines contraintes, en raison de la mentalité traditionaliste et des comportements peu souhaitables au niveau de la société.

Au niveau des écoles, un programme d'éducation en matière de population et de la vie familiale a été démarré, visant promouvoir le changement d'attitudes et comportements relatifs, entre autres, à la sexualité, à la paternité et maternités responsables, ...

B. Inégalité en matière de santé et services spécialisés

5 objectifs stratégiques suivants ont été identifiés :

1. Elargissement de l'accès des femmes à tous les services de santé de façon gratuite et de bonne qualité.
2. Renforcement des programmes de prévention des risques auxquels les femmes sont exposées.
3. Lancement d'initiatives multisectorielles face aux maladies sexuellement transmissibles telles que les vénères, à la pandémie de l'infection par HIV/SIDA et à d'autres sortes de problèmes de santé.
4. Promotion des recherches et diffusion d'informations sur la santé des femmes
5. Augmentation des ressources destinées à la santé des femmes, suivi et évaluation de la situation en la matière

C'est ainsi qu'il ont été identifiées 8 recommandations figurant dans le document de plan d'action .

Il est en cours des programmes dont l'impact retombe sur la femme et les enfants, dont celui de la santé reproductive, la lutte contre le SIDA et les Maladies sexuellement transmissibles (DSTs), le combat au malaria, une des causes plus importantes de la morbi-mortalité dans le pays ; les victimes étant dans la plupart, les femmes enceintes et les enfants.

La couverture vaccinale diminue davantage, passant de 76.4% en 1996 à 71,2% en 1998.

Même si l'espérance de vie est de 64 ans, il existe encore des grands problèmes. Selon les derniers calculs il y a une régression dans l'espérance de vie à la naissance.

Le nombre d'accouchements dans des hôpitaux, ayant atteint 85% en 1985, a diminué considérablement jusqu'à 48% en 1998. Cela est dû, entre autres, à l'inexistence de maternités dans les districts les plus peuplés.

D'autre part, la couverture prénatal qui avait été augmentée de 23% en 1983 jusqu'à 68% en 1986, n'est plus stable, ayant atteint 66% en 1998.

La couverture de la planification familiale s'est améliorée considérablement ayant passé de 7% en 1994 à 15.5% en 1998.

Les services à l'intention des mères et enfants sont gratuits, sauf pour couvrir les examens complémentaires et les médicaments ; cela a entraîné une certaine démotivation quant à l'utilisation de ces services.

D. Violence contre la femmes et droits de l'homme

Deux objectifs ont été définis dans le but d'arrêter avec les éventuelles situations de violence contre les femmes, des propositions d'un ensemble de 5 recommandations ont été formulées pour couvrir toutes les situations possibles de violence contre la femme et pour préserver leurs droits. Il s'agit de :

1. Introduire des changements pour invertir le fardeau de la preuve quand il s'agit de la violence contre la femme ;
2. Instaurer des institutions juridictionnelles spécifiques pour la famille

Dans la pratique, aucune de ces recommandations n'est mise en œuvre dans ce domaine.

La Convention sur toutes les formes de discrimination contre la femme a été ratifiée, conformément à la recommandation du Plan d'action. Cependant, d'autres conventions internationales relatives aux droits de l'homme n'ont pas encore été ratifiées.

Aussi, sur le plan interne, aucune démarche n'a été entamée pour éduquer et impliquer la société civile dans la mise en valeur des droits humains des femmes et des enfants.

Il est à noter également, à ce propos, que les organes de la justice en général et en particulier les tribunaux ne disposent toujours pas des moyens pour contenir les actes d'abus sexuels, la violence et la prostitution des mineurs.

Pour cette raison, on constate des cas fréquents de violation et d'abus sexuel de mineurs, ainsi que la violence contre les femmes, même s'il n'y a pas des statistiques sur cette question.

Les seules données disponibles sont des cas que, par sa dimension, viennent au public ou ceux auxquels la police doit intervenir, par scandale ou par décès.

L'intervention des médias dans la diffusion de ces aspects est quasiment inexistante, n'ayant pas des services spécifiques pour répondre aux questions des femmes et des familles, pour l'orientation, impétration et suivi des processus juridiques.

E. Inégalité d'accès et participation à la définition de structures et politiques et à la prise de décision

Il s'agit des objectifs suivants :

1. Promotion de l'autonomie économique des femme, accès au marché d'emploi, meilleures conditions de travail et accès aux ressources économiques, notamment les terres, capital, crédits et techniques. Garantir des ressources économiques et assurer l'usufruit des droits économiques.
2. Adoption de mesures constructives visant faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi et aux échanges commerciaux.
3. Promotion d'activités professionnelles aux femmes de faibles ressources, leur permettant l'accès au marché d'emploi, à l'information et à la technologie.
4. Insertion de l'égalité de sexe dans l'élaboration des dispositions législatives et politiques et de tous les programmes et projets d'intérêt général.
5. Production et diffusion de données ainsi que des projections sur les sexes aux fins de planification et évaluation.

A ce propos, les 7 recommandations formulées dans le cadre de la plateforme, dans ce domaine, n'ont pas encore été mise en œuvre.

Concernant toujours la promotion des femmes, il faut reconnaître que la plus grande conquête a été la reconnaissance légale de l'égalité des sexes, d'opportunités et d'options entre les enfants des deux sexes quant à la limite de niveau de scolarité obligatoire.

Quant à la problématique d'accès aux terres, aux technologies, aux connaissances et aux crédits, il n'y a plus rien à considérer puisque tout a déjà été dit lors de l'abordage de la partie afférente à la femme et la pauvreté.

Au niveau national et en général, il n'y a pas une politique de crédits pouvant bénéficier et encourager le secteur productif, de telle sorte qu'il n'y a pas des critères pouvant bénéficier les femmes avec besoins. Il y a toujours des intention qui sont manifestées par les successifs gouvernements, mais tout cela n'a pas aboutir à des actions concrètes.

Une fédération des ONGs féminines a été créée sous désignation « Fórum da Mulher Santomense ». Cependant, cette institution ne dispose pas de structures capables d'assurer la supervision, le suivi, le suivi et l'adoption de mécanismes juridiques et financiers pour garantir les effets durables des mesures ou actions menées ou en cours d'exécution.

Juridiquement l'égalité d'opportunités d'accès aux ressources, emploi, marché et échanges commerciaux est garantie par la loi et dans la pratique, sans discrimination de sexe, même si on enregistre certaines divergences ou actes anormaux.

Il y a quelques aspects figurant dans la loi en vigueur pour lesquels il y a eu des promesses d'altérations qui n'ont pas toujours été pris en compte.

Dû à l'irresponsabilité patrimoniale (une pratique très fréquente) et à la faible capacité économique des familles, les statistiques nationales montrent que 32% des femmes sont des chefs de familles, devant assumer seules la responsabilité pour la survie de leur foyer (enfants et âgés).

D'autre part, comme conséquence de la politique de la réforme administrative et le redimensionnement de l'appareil administratif, les femmes sont la plupart des victimes, représentant 60% des licenciés ; elles perçoivent donc un revenu considérablement inférieur au coût de vie.

La participation de la femme au centre de pouvoir est encore très réduite et varie d'une année à l'autre ou d'un mandat à l'autre.

Actuellement, dans le Gouvernement il n'y a qu'une femme, deux aux tribunaux, parmi un total de juges et dans l'Assemblée Législative elles ne sont qu'à 11%.

F. Insuffisance de mécanismes pour la promotion du développement de la femme

Les objectifs suivants ont été définis dans ce domaine :

1. Renforcer les mécanismes nationaux, notamment le Cabinet de la condition féminine avec des moyens humains, matériels et financiers.
2. Créer et intégrer des procédures qui tiennent en compte l'égalité entre les sexes lors de la conception de toutes les dispositions législatives et politiques ainsi que des programmes et projets d'intérêt général.
3. Produire et diffuser les données ainsi que les projections sur les deux sexe aux fins de planification et évaluation des politiques.

4. Concevoir nouveaux domaines de formation professionnelle pour les femmes, en élargissant l'accès aux niveaux supérieurs du marché d'emploi.

Tel que mentionné plus haut, la Direction Général pour la Promotion de la Femme et de la Famille, a été créée et hiérarchiquement elle est attachée au cabinet du Premier Ministre.

Cette institution confronte avec trop de problèmes tant sur le niveau des ressources humaines qualifiées, que pour le niveau de l'espace physique, moyens matériels, équipements et dispose d'un budget très restreint, si on tient en compte ses attributions.

Pour cette raison elle n'est pas en mesure de jouer son rôle ni d'accomplir les objectifs qui ont été escomptés.

Quant à la participation de la femme à la vie politique, cela a déjà fait l'objet des autres chapitres du présent rapport.

Pendant les dernières années, la participation des femmes est augmentée considérablement.

Bien qu'il n'y a pas des données disponibles, on constate que la participation des femmes aux activités syndicales et à d'autres manifestations de caractère civique est notoire.

Dans le cadre des activités entrepreneurs le dynamisme de la population féminine est visible, de telle sorte qu'en 1998 une organisation des femmes entrepreneurs et professionnelles a été créée à Sao Tomé et Principe. Cette organisation occupe déjà une bonne place dans le pays.

G. La Femme et les Médias

Les objectifs définis dans ce domaine sont les suivants :

1. Augmentation de la participation des femmes, leur permettant de s'exprimer et d'avoir accès à la prise de décision au niveau des Médias et des nouvelles techniques de communication.
2. Promouvoir la diffusion d'une image positive non stéréotypée des femmes dans les médias.
3. Accroître l'accès et la participation à la prise de décision, gestion et direction des médias afin de leurs encourager à promouvoir les contributions positives des femmes dans la société.

4. Utiliser la communication en tant que promoteur d'une participation égale et active des femmes au développement, dans un contexte de paix et égalité, tout en préservant la liberté d'expression et de presse.

Les recommandations dans ce domaine couvrent les différents aspects de l'éducation, de l'information et de la diffusion d'informations, d'une part, et de l'adoption de politiques et législations permettant un plus grand engagement et une meilleure participation des femmes dans les médias.

Dans ce domaine, malgré quelques améliorations, il y a toujours des problèmes liés à l'insuffisante formation des femmes et à l'absence d'une politique selon la nécessité de la promotion et du développement de la femme.

Il y a quelques programmes radiophoniques éducatifs à l'intention des jeunes étudiants, adolescents en vue de leur transmettre des informations pouvant contribuer à l'éducation, formation et information des jeunes filles et femmes. Dans plusieurs des cas, le programme essaie de passer, entre autres, des messages relatifs à l'éducation sexuelle, à la paternité responsable.

Tel que dans les autres secteurs, la plupart des recommandations, dans ce domaine, n'ont pas pu être accomplies.

H. La Femme et l'Environnement

Trois objectifs ont été définis, notamment :

1. Assurer la participation active des femmes et la prise de décisions relatives à l'environnement à tous les niveaux.
2. Veiller à l'intégration des besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable.
3. Créer ou renforcer des mécanismes aux niveaux, national, régional et international dans le but d'évaluer l'impact des politiques de développement et gestion de l'environnement sur les femmes.

Dans ce domaine, quelques actions sont en cours. Il s'agit de :

- l'adoption du Plan Directeur sur l'environnement, définissant les règles de participation de tous, telles que (i) la participation des femmes dans la préservation et protection de l'environnement, (ii) la participation des ONGs des jeunes impliquées dans la protection de l'environnement, l'encouragement et le renforcement des ONGs, œuvrant dans le domaine de la nature et de l'environnement.

I. Problèmes des Jeunes adolescents et des enfants de sexe féminin

Dans ce domaine, quelques actions concrètes ont été menées, dont les recherches visant mieux connaître les points possibles d'action. Il s'agit notamment de :

1. Etude sur le comportement des jeunes et adolescents étudiants relatif à la santé reproductive.

L'étude vise connaître le comportement, aptitude et pratique sur la sexualité, famille, contraception, planification familiale, prestations de services, pratiques d'avortement, DST y compris HIV/SIDA, consommation du tabac, alcool, drogue, information sur l'occupation des temps libres des adolescents et jeunes étudiants.

Les résultats ont démontré l'inexistence d'un cadre institutionnel et une politique spécifiquement définie et la difficulté d'accès aux services de SSR. Ils ont également démontré que 93% des jeunes filles révèlent un manque d'information sur la question de la sexualité.

2. Recherche sur la situation de l'éducation des jeunes filles à Sao Tomé et Príncipe est en cours. Il prévu d'identifier les causes de la disparité de scolarisation entre les sexes, du progrès dans les études, les barrières discriminatoires qui entraînent la scolarisation des jeunes filles et des inégalités existantes para rapport à la situation des jeunes filles.
3. Recherche sur le comportement des hommes et des femmes en matière de santé reproductive, effectuée en 1998, à l'issue de laquelle il a été constaté qu'il y a des différences substantielles entre les sexes quant à l'éducation, formation et comportement dans ce domaine, degré de connaissance e d'utilisation des méthodes contraceptives.
4. Etude sur l'avortement et ses complications au sein des hôpitaux, en février 1998. Lors de cette étude il a été constaté que 82% des femmes ont déjà été soumises à l'interruption volontaires de grossesse et 16% ont subit des traitement post-avortement.

D'autre part, parmi les femmes observées, 8% avaient moins que 19 ans et 46% avaient déjà utilisé une méthode contraceptive, tandis que le taux d'acceptation de contraception post-avortement était de 8,5%.

5. Analyse de la situation des enfants et femmes à Sao Tomé et Príncipe», menée en 1995.
6. Mise en place d'un programme de jeunes promoteurs visant la promotion de l'éducation, dans les communautés et écoles, des adolescents/jeunes en matière de sexualité, santé reproductive et rapports de genre.

Il semble également opportun faire allusion à des différentes organisations non gouvernementales qui se sont établies à la suite de la Conférence de Beijing et du Forum de la Femme Saotoméenne

Grâce au dynamisme de ces organisations et au support financier des organisations multilatérales et bilatérales, une série d'activités ont pu être réalisées et d'autres en cours de réalisations.

Il faudrait souligner des activités telles que la formation et éducation technico-professionnelles, l'assistance et appui aux mères et femmes chefs de familles, quelques initiatives dans le domaine de la création de l'emploi et de la promotion de petites et micro entreprises, génératrices d'emploi et de revenus aux familles plus pauvres et dépourvues de moyens de subsistance.

Conclusions

.....

A titre de conclusions, on peut considérer qu'après la conférence de Beijing, quelques actions ont été entamées en vue de l'amélioration de la situation et de la condition de la femme saotoméenne, tel que témoigne la création du cadre institutionnel pour la promotion de la femme et l'élaboration de plate-forme d'action nationale.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire ; il est prévu l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action de sorte que les questions inhérentes à la femme/genre puissent être prises en compte dans tout le processus de planification nationale.

Bibliographie

.....

1. **Seguimento das actividades e realizações (SAR) das componentes do Programa, Rapport du 2ème semestre 1998, CSA – PNAPAF, Mai 1999**
2. **Rapport National sur le Développement Humain, Sao Tomé et Principe, 1998 PNUD**
3. **Resultados do 2º Recenseamento da População e da Habitação de 1991, Direcção de Estatísticas, 1995**
4. **Plate-forme d'action du Forum da Mulher Santomense, Février 1996**
5. **Rapport du Forum da Mulher Santomense, Février 1996**
6. **African Platform Action – Fifth African Region Conference on Women, Dakar, Novembre 1994**
7. **Rapport sur l'état d'avancement du projet d'appui aux Micro-entrepreneurs dans le milieu urbain, 1998**
8. **Rapport du projet PNUD/FENU de Lutte contre la Pauvreté, Sao Tomé, 1998**
9. **Rapport National pour la préparation de la Conférence de Beijing, Sao Tomé et Principe, 1994**
10. **Plan d'Action de l'Environnement pour le Développement Durable, Juin 1999**

ANNEXE 1

Indicateurs démographiques et sociaux

| Indicateurs | Définition | Sources | Femmes | Hommes | Total |
|---|--|-----------------|-----------|-----------|---------------------------|
| Population et taux de fécondité | | | | | |
| Taille de la population | Nombre | Rec.91 | 59,464 | 58,040 | 117,504 |
| Population 0 à 14 ans | % du total | Rec.91 | 45,0 | 47,8 | 46,9 |
| Distribution urbaine/rurale | % du total | Rec.91 | 42,2/57,8 | 39,6/60,4 | 40,9/59,1 |
| Taux de fécondité global | Nombre moyen | Rec.91 | 5,35 | | 5,35 |
| Égalité des sexes dans le domaine de l'éducation | | | | | |
| Taux d'inscription | % de filles dans les écoles primaires et secondaires | MBCD 1996/97 | 65,3 | | |
| Taux d'alphabétisation d'adultes | % de personnes âgées 15 ans et plus qui peuvent lire et écrire un texte simple | Rec.91 | 42,5 | 73,2 | 57,4 |
| Mortalité | | | | | |
| Espérance de vie à la naissance | | Est.MPF 1990-97 | 64,9 | 62,9 | 63,9 |
| Taux de mortalité infantile | | Est.MPF 1997 | | | 63,5 |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans | Nombre par 1,000 nés vivants | Est.1994 | | | 138 |
| Taux de mortalité maternelle | Nombre pour 100,000 nés vivants | Est.1993 | 209 | | 209 |
| Activité économique | | | | | |
| Taux de chômage | % de pop. active | Rec.91 | 52,6 | 3,1 | 28,0 |
| Distribution de l'emploi | Nombre total par secteur: Agriculture Industrie et énergie Tertiaire | Est.MPF 1997 | | | 12.796 2.417 15.122 |
| Santé | | | | | |
| Population ayant accès aux services de Santé | | | | | |

| Indicateurs | Définition | Sources | Femmes | Hommes | Total |
|---|--|---------------------|--------|--------|----------------------|
| Santé et matière de reproduction | | | | | |
| Taux d'utilisation de la contraception | Femmes de 15 à 49 ans | MINSA/PN SR 1997 | 15,5 | | 15,5 |
| % d'accouchements dans les maternités | | MINSA/PN SR 1997 | 49,4 | | 49,4 |
| Cas du VIH chez la population adulte | Nombre accumulé | MINSA Mars/98 | | | 32 |
| Existence du VIH | Femmes enceintes séropositives | MINSA/96 | 5,5 | | 5,5 |
| Économie | | | | | |
| PIB per capita | % par secteur Primaire Secondaire Tertiaire | MPF 1997 | | | 26,8 11,4 61,8 |
| Revenus et pauvreté | | | | | |
| Proportion de la population au-dessous du seuil de la pauvreté | % estimé en US \$ par personne par an | Est.PNUD 1994 | | | 46(\$323) |
| Éducation | | | | | |
| Taux net de scolarisation primaire | Taux d'inscription | MECD 1996/97 | 9,749 | 10,753 | 20,502 |
| Élève achevant leurs études primaire | % d'élève inscrits au niveau d'instruction suivant | MECD 1995/96 | | | 63,1 |
| Logement et environnement | | | | | |
| Population ayant accès à l'eau potable | % de population | UNICEF 1996 | | | 82 |
| Population ayant accès aux infrastructures sanitaires adéquates | % de ménages | Enquête d'ADE 1996 | | | 22,6 |
| Population ayant l'électricité | % de ménages | Enquête d'ADE 1996 | | | 53,1 |